

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2025

numéro
BC_250424_01

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt quatre avril,

Le Bureau communautaire, dûment convoqué le dix huit avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	8
exprimés	8
vote	
pour	8
contre	0
abstention	0

Présents :

Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

Absents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Gaëlle LEVEQUE, David BOSCH, Frédéric ROIG.

OBJET :	Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Hérault au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de Lodève - année 4
----------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire délègue au Bureau la prise de délibération prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU les délibérations n°CC_210304_08 du Conseil communautaire du 4 mars 2021 et n°CM_210316_13 du Conseil municipal de Lodève du 16 mars 2021 validant la convention d'adhésion au programme national Petite ville de demain, signée avec les partenaires 26 mars 2021 à Lodève,

VU les délibérations n°CC_210708_24 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 et n°CM_210706807 du Conseil municipal de Lodève du 6 juillet 2021 validant la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) mise au point suite à l'avis de la commission régionale d'engagement et des partenaires, signée avec les partenaires le 16 juillet 2021 à Lodève,

CONSIDÉRANT que la convention ORT identifie un programme d'actions et notamment la mise en œuvre d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), sur le périmètre ORT de la commune de Lodève,

CONSIDÉRANT que le développement du programme d'actions de l'ORT et notamment de l'OPAH-RU nécessite un poste dédiée de chef de projet qui prendra en charge le pilotage et la mise en œuvre du programme en coordination avec l'ensemble des partenaires,

CONSIDÉRANT l'estimation du coût annuel du poste de chef de projet Petite ville de demain étant de quarante-six-mille-cent euros (46 100 €),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** une subvention d'un montant d'onze-mille-cinq-cent-vingt-cinq euros (11 525 €) auprès de la Préfecture de l'Hérault au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le financement du poste de chef de projet Petite ville de demain et OPAH-RU, dont le coût global est estimé à quarante-six-mille-cent (46 100 €), selon le projet de plan de financement suivant :

- FNADT	11 525 euros,
- Conseil départemental de Hérault	23 050 euros,
au titre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)	
- Communauté de communes Lodévois et Larzac	11 525 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal, chapitre 74, article 74718,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250424-lmc118022-DE-1-1
Date de télétransmission : 28/04/25
Date de publication : 30/04/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt quatre avril deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI